

PIECES JOINTES

SOMMAIRE

PJ 0 Copie des registres d'observations : Marcoing (4 pages) ; Ribécourt-la-Tour (2 pages) ; Villers-Plouich (2 pages).	
PJ 1 Décision désignation n° E 20000043/59 du 3 07 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille (1 page).....	
PJ 2 Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête, daté du 6 août 2020, de Monsieur le Préfet du Nord (6 pages).	
PJ 3 Avis d'enquête publique paru dans la Voix du Nord du 12 août et du 4 septembre 2020 (1 page)	
PJ 4 Avis d'enquête publique paru dans l'Observateur du Cambrésis du 13 août et du 3 septembre 2020 (1 page)	
PJ 5 Avis d'enquête publique (1 page)	
PJ 6 Liste des documents accessibles à la rubrique Prévention des risques technologiques et miniers paru sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord au 10 08 2020 (1 page)	
PJ 7 Articles parus dans la presse les 10 et 17 septembre 2020 (1 page)	
PJ 8 Compte-rendu de la réunion publique du 7 septembre 2020 (3 pages)	
PJ 9 Avis du conseil municipal de Marcoing du 3 septembre 2020 (1 page)	
PJ 10 Avis du conseil municipal de Ribécourt-la-Tour du 6 octobre 2020 (1 page)	
PJ 11 Certificat d'affichage de la commune de Marcoing (1 page)	
PJ 12 Certificat d'affichage de la commune de Ribécourt-la-Tour (1 page)	
PJ 13 Certificat d'affichage de la commune de Villers-Plouich (1 page)	
PJ 14 PV de synthèse des observations formulées par le public (7 pages)	
PJ 15 Mémoire en réponse du contrôleur général des armées adressé à Monsieur le préfet du Nord et copie au commissaire-enquêteur (4 pages)	

Commune d.....

REGISTRE D'OBSERVATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement Livre V – articles L 515-15 à L 515 – 26

relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit pour l'établissement :

CAMBRAI Dépôt D

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier de Cambrai D situées sur les territoires des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich.

ENQUETE PUBLIQUE DU 1 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2020

REGISTRE D'ENQUETE DE LA COMMUNE DE *Marcoing*

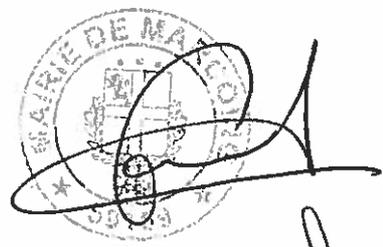


CONCERTATION

En exécution de l'arrêté du de Monsieur le Préfet du Nord,

En exécution de l'arrêté du 6 août 2020 de Monsieur le Préfet du Nord, le présent registre d'engueête a été ouvert par Monsieur Madame GUINET..... Maire de la commune de..... Le mardi 1 septembre 2020 à 9 heures.

Marcaing



Cachet et signature

Première permanence 1/5 : mardi 1^{er} septembre 2020, de 9h00 à 12h00

OE ① Monsieur GUINET Noël 14 Place de la Liberté Marcaing -

Monsieur GUINET est venu s'informer sur le devenir de ses parcelles qu'il souhaiterait vendre à M. MONTAGNE dans le but de préserver le milieu forestier :

Commune de Marcaing : OE 343

OE 346

Commune de Villers-Planchés ZM 0062

Ces parcelles ne sont pas exposées dans le cadre du P.P.R.T. A la lecture du règlement, cette zone a pour vocation de ne pas accueillir de nouveaux aménagements ou constructions sauf exception :

P.T. = 1 lettre 2 pages et un plan format A4

le 1 09 2020
lu et approuvé

GUNET
Noël

X

FIN DE LA PREMIERE PERMANENCE

Observations formulées et courriers reçus entre la 1^{re} et la 2^{ème} permanence
Deuxième permanence 2/5 : Samedi 12 septembre 2020 de
9h00 à 12h00

Aucun visiteur ne s'est présenté lors de
cette deuxième permanence.

FIN DE LA DEUXIEME PERMANENCE

Observations formulées et courriers reçus entre la deuxième
permanence et la 5^{ème} permanence.

Aucune observation formulée
Aucun courrier reçu

Cinquième permanence 5/5 = Vendredi 02 octobre 2020

(OE9) Monsieur GUINET Noël 14 Place de la Liberté
Marsaing

Monsieur GUINET est venu à la permanence de ce jour
et nous a indiqué qu'il ne souhaitait plus que les
pièces jointes (11 lettres de 2 pages et un plan format A4)
figurent dans le registre d'enquête, il ne pensait pas
que ces documents allaient paraître sur le site internet



de la Préfecture. Nous lui rendons donc ses documents qu'il nous avait confiés.

2 OCTOBRE 2020

Lu et approuvé Guitt Noël

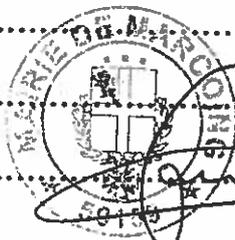
OE3 M^r et M^{me} Drapelet et son de la République
Mareuil

Notre visite pour explication sommaire
des risques. Par le commissaire enquêteur



FIN DE LA CINQUIEME PERMANENCE

En exécution de l'arrêté du 06 août 2020 de
Messieurs le Préfet du Nord, le présent registre d'in-
quête, a été dicté par M. GUINET Maire de
la commune de Mareuil le vendredi 02 octobre 2020
à 17 heures.



COMMUNE DE RIBECOURT-LA-TOUR

Commune d.e..... *Ribecourt-la-Tour*

REGISTRE D'OBSERVATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement Livre V – articles L 515-15 à L 515 – 26

relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit pour l'établissement :

..... *de Cambrai : dépôt D*

.....

.....

.....

.....

.....

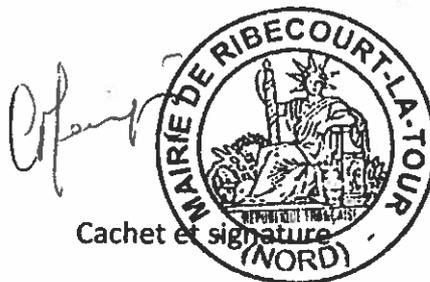
.....

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier de Cambrai D situées sur les territoires des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers- Plouich.

ENQUETE PUBLIQUE DU 1 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2020

REGISTRE D'ENQUETE DE LA COMMUNE DE *Ribecourt-la-Tour*

En exécution de l'arrêté du 6 août 2020 de Monsieur le Préfet du Nord, le présent registre d'enquête a été ouvert par Monsieur Madame MARQUES Maire de la commune de Ribecourt-la-Tour mardi 1 septembre 2020 à 9 heures.



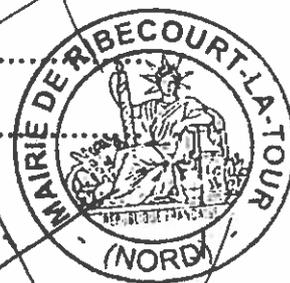
4^{ème} permanence = vendredi 15 septembre 2020 de 14h00 à 17 heures.

Entre l'ouverture de l'enquête et la 4^{ème} permanence, aucune observation n'a été portée au registre.

Aucune observation n'a été portée au registre durant la quatrième permanence.

Aucune observation n'a été portée au registre entre la quatrième permanence et le 2 octobre à 17h00.

Christelle MARQUES
Maire



COMMUNE DE VILLERS-PLOUICH

Commune d.e. *Villers - Plouich*.....

REGISTRE D'OBSERVATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement Livre V – articles L 515-15 à L 515 – 26

relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit pour l'établissement :

.....

.....

.....

..... **Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier de Cambrai D situées sur les territoires des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers- Plouich.**

ENQUETE PUBLIQUE DU 1 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2020

REGISTRE D'ENQUETE DE LA COMMUNE DE

Villers - Plouich

En exécution de l'arrêté du 6 août 2020 de Monsieur le Préfet du Nord, le présent registre d'enquête a été ouvert par Monsieur ~~Monsieur~~ Madame BRUNIAUX Maire de la commune de ~~Villers-Plouich~~ Le mardi 1 septembre 2020 à 9 heures.



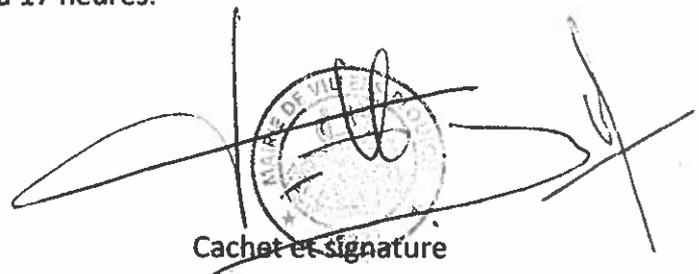
Cachet et signature

Observations formulées sur le registre entre l'ouverture de l'enquête et la troisième permanence :
Aucune observation formulée.

troisième permanence 3/5 - jeudi 17 septembre 2020
de 9h00 à 12h00

Aucun visiteur ne s'est présenté lors de cette troisième permanence.

En exécution de l'arrêté du 6 août 2020 de Monsieur le Préfet du Nord, le présent registre d'enquête a été clôturé par Monsieur ~~Monsieur~~ Madame BRUNIAUX Maire de la commune de ~~Villers-Plouich~~ le vendredi 2 octobre 2020 à 17 heures.



Cachet et signature



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

03/07/2020

N° E20000043 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire**CODE : 5**

Vu, enregistrée le 02/07/2020, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D sur le territoire des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et ses articles L.515-15 à L. 515-26 et R. 515-39 à R. 515-50 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel RICHARD, ingénieur en chef territorial, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, au Ministère de la transition écologique et solidaire et à Monsieur Michel RICHARD.

Fait à Lille, le 03/07/2020

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué



A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'X' or a signature, located in the bottom right corner of the page.

Secrétariat général

Direction de la coordination
des politiques interministérielles

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Ref : DCPI-BICPE/IG

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande présentée par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) situées sur les territoires de communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.515-15 à L.515-26 et R.515-39 à R.515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques, et la section II du chapitre III du titre II du livre 1^{er} ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.211-1, L.230-1 et L.300-2 ;

Vu le code de santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 19 mai 2016 relative aux établissements Seveso ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, M. Michel LALANDE ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

 1/6

Vu l'arrêté du ministre de la défense, de prescription du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du dépôt pétrolier de « Cambrai D » exploité par le service national des oléoducs interalliés sur les communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH en date du 16 mai 2017 ;

Vu les arrêtés de la ministre des Armées de prolongation de l'instruction du PPRT en date du 12 novembre 2018, puis du 13 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté de la ministre des Armées en date du 7 janvier 2019, modifiant l'arrêté du 12 novembre 2018 portant prorogation du délai d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour du dépôt pétrolier « Cambrai D » exploité par le service national des oléoducs interalliés sur les communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH ;

Vu la demande présentée par le SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES (SNOI) dont le siège social est situé Ministère de la transition écologique – Direction générale de l'Energie et du Climat – Tour Séquoia – 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX pour le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations classées du dépôt pétrolier (Cambrai D) sur les territoires des communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH ;

Vu l'étude de dangers de juin 2013 et les pièces du dossier produit à l'appui de cette demande rédigée par l'INERIS et DEKRA pour le compte du SNOI ;

Vu la lettre du préfet du Nord, en date du 3 janvier 2020, de consultation des personnes et organismes (POA) associés à l'élaboration du PPRT autour du dépôt pétrolier « Cambrai D » exploité par le service national des oléoducs interalliés sur les communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH ;

Vu les avis et délibérations des personnes et organismes associés (POA) ;

Vu le bilan de la consultation des personnes et organismes associés (POA) ;

Vu les pièces du dossier transmis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord pour être soumis à enquête publique ;

Vu la décision N° F-032-16-P-0038 du 23 novembre 2016 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable, Autorité environnementale (Ae), après examen au cas par cas, sur le plan de prévention des risques technologiques du dépôt d'hydrocarbures Cambrai D, sur le territoire des communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH en date du 26 novembre 2016 dispensant de réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la lettre en date du 23 juin 2020 du Ministère des Armées, Contrôle Général des Armées, Pôle environnement Inspection des installations classées portant sur la demande de mise à enquête publique du projet du PPRT de Cambrai D ;

Vu la décision du 3 juillet 2020 (N° E20000043/59) du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, ingénieur retraité ;

Considérant que, conformément à l'article R.514-44 du code de l'environnement, il y a lieu de soumettre le projet de plan à une enquête publique organisée dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-33 du code sus-visé.

Considérant que les conditions pour la tenue d'une enquête publique sont réunies ;

Après concertation avec le commissaire-enquêteur ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

 2/6

CHAPITRE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE

Article 1.1 - La demande présentée par le SERVICE NATIONAL DES OLÉODUCS INTERALLIÉS (SNOI) dont le siège social est situé Ministère de la transition écologique – Direction générale de l’Energie et du Climat – Tour Séquoia – 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX pour le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations classées du dépôt pétrolier dit de Cambrai D, sur les territoires des communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH - en vue d'obtenir l'autorisation approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D comprenant les activités principales suivantes :

- au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

* **les activités soumises à autorisation (seuil SEVESO seuil haut)**

4734-1-a : Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés : a) Supérieure ou égale à 2 500 t

Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement

* **les activités soumises à déclaration contrôlée**

4734-2-c : Pour les autres stockages : c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total

Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.

sera soumise à l'enquête publique, pendant trente deux jours consécutifs, soit du 1^{er} septembre 2020 au vendredi 2 octobre 2020 à 17 heures, conformément aux dispositions réglementaires susvisées.

CHAPITRE 2 : MESURES DE PUBLICITÉ

Article 2.1 – Accès au dossier

Un exemplaire du dossier contenant une notice de présentation du PPRT, un rapport du bilan des avis des Personnes et Organismes associés (POA), un projet de règlement du PPRT, la carte réglementaire du PPRT, 4 courriers et un cahier de recommandations ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 23 novembre 2016 conformément au Code de l'environnement, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit trente deux jours consécutifs du 1^{er} septembre au 2 octobre 2020 en mairies de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Plouich>.

 3/6

Enfin, des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de :

- Ministère des Armées - Contrôle Général des Armées - Inspection des Installations classées de la Défense - Lieutenant-Colonel JACQUES Tél. : 06.62.64.68.71 - francis.jacques@intradef.gouv.fr

- Direction départementale des Territoires et de la Mer - Service Sécurité, Risques et Crises - Mme Anne-Gaëlle PARIS - Responsable de l'Unité PPR - Tél. : 03.28.03.85.28 - anne-gaëlle.paris@nord.gouv.fr

Article 2.2 – Avis au public

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché, par les soins des maires, en mairies de MARCOING (mairie d'installation) et des communes touchées par le rayon, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH dont une partie du territoire est située à moins de 2 km des limites du périmètre du PPRT

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées. Ce certificat d'affichage devra être envoyé par les maires à la Préfecture par courriel à isabelle.gelly@nord.gouv.fr, qui en transmettra une copie au commissaire enquêteur.

En outre, l'avis, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012, sera affiché, visible et lisible de la voie publique, sur des panneaux par le demandeur sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Par ailleurs, l'enquête sera annoncée quinze jours avant son ouverture et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci, par les soins du préfet du département du Nord, et aux frais du demandeur, dans les journaux La Voix du Nord et L'Observateur de Cambrésis, et sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Plouich>.

CHAPITRE 3 : DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Article 3.1 - Monsieur Michel RICHARD, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH, au lieu de consultation du dossier, les :

Mairie de MARCOING : mardi 1er septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Mairie de MARCOING : samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

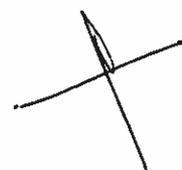
Mairie de VILLERS-PLOUICH : jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Mairie de RIBECOURT-LA-TOUR : vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

Mairie de MARCOING : vendredi 2 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Une réunion publique d'information est organisée lundi 7 septembre 2020 à 18h00 en mairie de MARCOING (salle des Fêtes rue Thiers à MARCOING) 30 personnes maximum en respectant les règles sanitaires en vigueur.

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au commissaire-enquêteur, ...), ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation notamment à l'occasion des permanences du commissaire-enquêteur

 4/6

(organisation des files d'attente et du filtrage, gestion de l'ouverture et de la fermeture des lieux, fléchage du local, mise à disposition du gel hydro-alcoolique pour désinfection éventuellement de gants pour la manipulation du dossier d'enquête et du registre, introduction dans la salle où le commissaire-enquêteur tient ses permanences qu'une personne à la fois, voire deux au maximum, en leur demandant, avant d'entrer de **porter leur masque, à l'entrée de la salle, stylo personnel**, distanciation en salle de permanence avec la mise à disposition de gel hydroalcoolique, mise à disposition d'une salle d'attente pour le public venant consulter le commissaire enquêteur en faisant respecter les mesures de distanciation ...) seront assurées par les mairies de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH, gestionnaires du lieu de permanence, après concertation avec le commissaire enquêteur.

Article 3.2. - Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et mis à sa disposition en mairies de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH, exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de M. RICHARD, commissaire-enquêteur « dossier PPRT CAMBRAI D » en mairie de MARCOING - Place du Général de Gaulle, 59159 MARCOING.
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (préciser : Enquête publique dossier PPRT de Cambrai D à MARCOING)

Le public sera averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet dans l'avis de consultation du public.

Le commissaire-enquêteur peut décider de la prolongation de l'enquête, qui doit alors être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête et portée à la connaissance du public au plus tard à la date initiale de fin d'enquête.

CHAPITRE 4 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

Après clôture de l'enquête le 2 octobre 2020 à 17 heures, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans le procès verbal, en l'invitant à produire dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

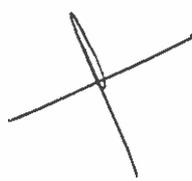
Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur enverra au sous-préfet de CAMBRAI le dossier de l'enquête comprenant les registres accompagnés des observations du public ainsi que son rapport et ses conclusions motivées ainsi qu'une version numérique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (préciser : Enquête publique dossier PPRT de Cambrai D à MARCOING). Ce délai pourra être reporté sur la demande argumentée du commissaire-enquêteur et après avis de l'exploitant. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Plouich>

ainsi que dans les mairies de l'enquête publique (MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH,) pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le Préfet du Nord et la Ministre des Armées prendront une décision approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de

 5/6

MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH.

Les conseils municipaux des trois communes précitées pourront formuler leur avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête.

Ces avis ne pourront toutefois être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

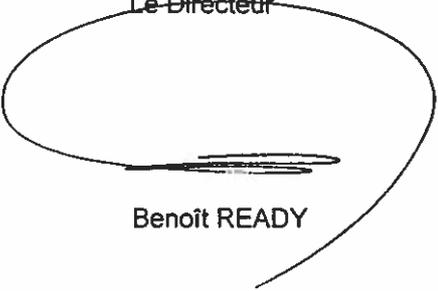
CHAPITRE 5 : NOTIFICATIONS

La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le Sous-Préfet de CAMBRAI sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- Maires de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH ;
- Commissaire-enquêteur ;
- Ministère des Armées - Contrôle Général des Armées - Inspection des Installations classées de la Défense ;
- Direction départementale des Territoires et de la Mer - Service Sécurité, Risques et Crises ;
- TRAPIL.

Fait à Lille, le **6 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur



Benoît READY

LA VOIX DU NORD MERCREDI 12 AOÛT 2020

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Enquêtes publiques et concertations



Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

Par arrêté préfectoral en date du 6 août 2020 est prescrite une enquête publique portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le Service National des Oléoducs interalliés (SNOI) dont le siège social est situé au Ministère de la transition écologique - Direction générale de l'Énergie et du Climat - Tour Séquoia - 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX sur les territoires des communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique pendant trente deux jours consécutifs, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant une notice de présentation du PPRT, un rapport du bilan des avis des Personnes et Organismes associés (POA), un projet de règlement du PPRT, la carte réglementaire du PPRT, courriers et un cahier de recommandations ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 23 novembre 2016 conformément au Code de l'environnement, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-installations-classees@nord.gouv.fr [préciser : enquête publique du PPRT de Cambrai D] ;

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de MARCOING - Place du Général de Gaulle, 59159 MARCOING - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur Michel RICHARD, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier : Mairie de MARCOING : mardi 1er septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de MARCOING : samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de VILLERS-POUICH : jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de RIBECOURT-LA-TOUR : vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, et Mairie de MARCOING : vendredi 2 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Une réunion publique d'information est organisée le lundi 7 septembre 2020 à 18h00 en mairie de MARCOING (salle des Fêtes rue Thiers à MARCOING) - 30 personnes maximum en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT-PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Pouich>.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Ministère des Armées - Lieutenant-Colonel JACQUES Tél.: 06.62.64.68.71 - francis.jacques@intradef.gouv.fr et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Mme PARIS - Tél.: 03.28.03.85.28 - anne-gaelle.paris@nord.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord préché ainsi qu'en mairies de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé du Préfet du Nord et de la ministre des Armées, approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

1497726500

LA VOIX DU NORD VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

Carnets et avis 27

Enquêtes publiques et concertations



Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

Par arrêté préfectoral en date du 6 août 2020 est prescrite une enquête publique portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le Service National des Oléoducs interalliés (SNOI) dont le siège social est situé au Ministère de la transition écologique - Direction générale de l'Énergie et du Climat - Tour Séquoia - 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX sur les territoires des communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique pendant trente deux jours consécutifs, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant une notice de présentation du PPRT, un rapport du bilan des avis des Personnes et Organismes associés (POA), un projet de règlement du PPRT, la carte réglementaire du PPRT, courriers et un cahier de recommandations ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 23 novembre 2016 conformément au Code de l'environnement, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-installations-classees@nord.gouv.fr [préciser : enquête publique du PPRT de Cambrai D] ;

- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de MARCOING - Place du Général de Gaulle, 59159 MARCOING - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur Michel RICHARD, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier : Mairie de MARCOING : mardi 1er septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de MARCOING : samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de VILLERS-POUICH : jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de RIBECOURT-LA-TOUR : vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, et Mairie de MARCOING : vendredi 2 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Une réunion publique d'information est organisée le lundi 7 septembre 2020 à 18h00 en mairie de MARCOING (salle des Fêtes rue Thiers à MARCOING) - 30 personnes maximum en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT-PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Pouich>.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Ministère des Armées - Lieutenant-Colonel JACQUES Tél.: 06.62.64.68.71 - francis.jacques@intradef.gouv.fr et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Mme PARIS - Tél.: 03.28.03.85.28 - anne-gaelle.paris@nord.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord préché ainsi qu'en mairies de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé du Préfet du Nord et de la ministre des Armées, approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

1497726600

Jeudi 3 septembre 2020 | L'Observateur du Cambrésis

Annonces légales



**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE DU NORD
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH

Par arrêté préfectoral en date du 6 août 2020 est prescrite une enquête publique portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) dont le siège social est situé au Ministère de la transition écologique - Direction générale de l'Énergie et du Climat - Tour Séquoia - 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX sur les territoires des communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique pendant trente deux jours consécutifs, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant une notice de présentation du PPRT, un rapport du bilan des avis des Personnes et Organismes associés (POA), un projet de règlement du PPRT, la carte réglementaire du PPRT, courriers et un cahier de recommandations ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 23 novembre 2016 conformément au Code de l'environnement, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (préciser : enquête publique du PPRT de Cambrai D) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de MARCOING - Place du Général de Gaulle, 59159 MARCOING - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur Michel RICHARD, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier : Mairie de MARCOING : mardi 1er septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Mairie de MARCOING : samedi 12 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Mairie de VILLERS-POUICH : jeudi 17 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Mairie de RIBECOURT-LA-TOUR : vendredi 25 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00, et Mairie de MARCOING : vendredi 2 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture)

Une réunion publique d'information est organisée le lundi 7 septembre 2020 à 18 h 00 en mairie de MARCOING (salle des Fêtes rue Thiers à MARCOING) - 30 personnes maximum en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Pouich>.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Ministère des Armées - Lieutenant-Colonel JACQUES Tél.: 06.62.64.68.71 - francis.jacques@intradef.gouv.fr et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Mme PARIS - Tél.: 03.28.03.85.28 - anne-gaelle.paris@nord.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans le Nord précité ainsi qu'en mairies de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé du Préfet du Nord et de la ministre des Armées, approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

2012054

Jeudi 13 août 2020 | L'Observateur du Cambrésis

Annonces légales

Annonces administratives



**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE DU NORD
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH

Par arrêté préfectoral en date du 6 août 2020 est prescrite une enquête publique portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) dont le siège social est situé au Ministère de la transition écologique - Direction générale de l'Énergie et du Climat - Tour Séquoia - 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX sur les territoires des communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique pendant trente deux jours consécutifs, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant une notice de présentation du PPRT, un rapport du bilan des avis des Personnes et Organismes associés (POA), un projet de règlement du PPRT, la carte réglementaire du PPRT, courriers et un cahier de recommandations ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 23 novembre 2016 conformément au Code de l'environnement, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (préciser : enquête publique du PPRT de Cambrai D) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par voie postale en mairie de MARCOING - Place du Général de Gaulle, 59159 MARCOING - à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur Michel RICHARD, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier : Mairie de MARCOING : mardi 1er septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Mairie de MARCOING : samedi 12 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Mairie de VILLERS-POUICH : jeudi 17 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00, Mairie de RIBECOURT-LA-TOUR : vendredi 25 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00, et Mairie de MARCOING : vendredi 2 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture)

Une réunion publique d'information est organisée le lundi 7 septembre 2020 à 18 h 00 en mairie de MARCOING (salle des Fêtes rue Thiers à MARCOING) - 30 personnes maximum en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Pouich>.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Ministère des Armées - Lieutenant-Colonel JACQUES Tél.: 06.62.64.68.71 - francis.jacques@intradef.gouv.fr et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Mme PARIS - Tél.: 03.28.03.85.28 - anne-gaelle.paris@nord.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans le Nord précité ainsi qu'en mairies de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé du Préfet du Nord et de la ministre des Armées, approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR et VILLERS-POUICH.

2011352

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) sur les communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH.

Par arrêté préfectoral en date du 6 août 2020 est prescrite une enquête publique portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) exploitées par le Service National des Oléoducs interalliés (SNOI) dont le siège social est situé au Ministère de la transition écologique – Direction générale de l'Energie et du Climat – Tour Séquoia – 28ème étage 92055 LA DEFENSE CEDEX sur les territoires des communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique pendant trente deux jours consécutifs, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020, où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant une notice de présentation du PPRT, un rapport du bilan des avis des Personnes et Organismes associés (POA), un projet de règlement du PPRT, la carte réglementaire du PPRT, courriers et un cahier de recommandations ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 23 novembre 2016 conformément au Code de l'environnement, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr (préciser : enquête publique du PPRT de Cambrai D) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de MARCOING - Place du Général de Gaulle, 59159 MARCOING – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.

Monsieur Michel RICHARD, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au lieu de consultation du dossier : Mairie de MARCOING : mardi 1er septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de MARCOING : samedi 12 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de VILLERS-PLOUICH : jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, Mairie de RIBECOURT-LA-TOUR : vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, et Mairie de MARCOING : vendredi 2 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture)

Une réunion publique d'information est organisée le lundi 7 septembre 2020 à 18h00 en mairie de MARCOING (salle des Fêtes rue Thiers à MARCOING) - 30 personnes maximum en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord, rubrique Prévention des risques technologiques et miniers : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/PPRT-autour-du-depot-petrolier-de-Cambrai-D-sur-le-territoire-des-communes-de-Marcoing-Ribecourt-la-Tour-et-Villers-Plouich>.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du Ministère des Armées - Lieutenant-Colonel JACQUES Tél.: 06.62.64.68.71 - francis.jacques@intradef.gouv.fr et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Mme PARIS - Tél.: 03.28.03.85.28 - anne-gaelle.paris@nord.gouv.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord précité ainsi qu'en mairies de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir après l'enquête est un arrêté conjoint signé du Préfet du Nord et de la ministre des Armées, approuvant le PPRT prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de MARCOING, RIBÉCOURT-LA-TOUR et VILLERS-PLOUICH.



Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

PPRT autour du dépôt pétrolier de "Cambrai D" sur le territoire des communes de Marcoing, Ribecourt-la-Tour et Villers-Plouich

PPRT autour du dépôt pétrolier de "Cambrai D" sur le territoire des communes de Marcoing, Ribecourt-la-Tour et Villers-Plouich

Mise à jour le 07/08/2020

Vigilance rouge canicule

Météo France a placé les cinq départements de la région Hauts-de-France en vigilance rouge canicule à partir de ce samedi 08 août à 16h00.

[> Voir l'article](#)

Enquête publique :

> Arrêté lancement EP du 08082020 - format : PDF - 0,69 Mb

> Avis EP - format : PDF - 0,11 Mb

Dossier :

> Rapport Bilan consultation des POA PPRT Cambrai depot D - format : PDF - 0,15 Mb

> Règlement juin 2020 PPRT Cambrai depot D - format : PDF - 0,21 Mb

> Cahier recommandations juin 2020 PPRT Cambrai depot D - format : PDF - 0,15 Mb

> 4 courriers dossier EP PPRT Cambrai depot D - format : PDF - 0,51 Mb

Cartographies :

> PPRT Marcoing multi - aléas 26_11_2019 - format : PDF - 1,43 Mb

> PPRT Marcoing Superposition multi - aléas et des enjeux_26_11_2019 - format : PDF - 2,09 Mb

> PPRT Marcoing Périmètre d'étude_26_11_2019 - format : PDF - 1,58 Mb

> PPRT Marcoing Périmètre d'exposition aux risques_26_11_2019 - format : PDF - 1,94 Mb

> PPRT Marcoing Plan de zonage brut_26_11_2019 - format : PDF - 1,41 Mb

> PPRT Marcoing Plan de zonage réglementaire_26_11_2019 - format : PDF - 1,37 Mb

Fichiers :

> Arrêté de prescription PPRT Cambrai dépôt D - format : PDF - 0,99 Mb

> Arrêté de prolongation du 12 novembre 2018 - format : PDF - 0,36 Mb

> Arrêté de prolongation du 7 janvier 2019 - format : PDF - 0,14 Mb

> Compte-rendu de la 1ère réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) - format : PDF - 2,99 Mb

> Compte-rendu de la 2ème réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) - format : PDF - 1,21 Mb

> Arrêté portant prolongation du délai d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour du dépôt pétrolier - format : PDF - 0,15 Mb

> Avis Autorité environnementale du 23 novembre 2016 - format : PDF - 0,10 Mb

Aide pour la prise en compte des risques dans un projet d'occupation du sol

Pour solliciter l'aide de la DOTM59 sur la prise en compte des risques dans un projet d'occupation de sols, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme doivent utiliser la fiche de saisine ci-dessous :

> Fiche de saisine (version mars 2020) - format : PDF - 0,09 Mb

> Fiche de saisine (version mars 2020) - format : ODT - 0,03 Mb

Par ailleurs, deux fiches d'aide à l'instruction pour les secteurs concernés par des inondations ou des cavités (hors PPR) sont désormais disponibles pour permettre d'instruire les dossiers les plus courants :

> Fiche ADS Cavités (version consultable et imprimable en A3/livret) - format : PDF - 1,75 Mb

> Fiche ADS Inondations (version consultable) - format : PDF - 1,92 Mb

> Fiche ADS Inondations (version imprimable A3/livret) - format : PDF - 3,67 Mb

Les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) approuvées sont en ligne

Pour consulter les SLGRI et les plaquettes de communication, cliquer sur les liens ci-dessous :

[La SLGRI de la Marque et de la Dodelle](#)

[La SLGRI de la Sambre](#)

[La SLGRI de la Scarpe](#)

[La SLGRI de l'Escaut et de la Sambre](#)

Articles parus dans la presse

Un article est paru dans la Voix du Nord, Cambrésis page 16, le 10 septembre 2020 ayant pour titre :

« Peu de monde à la réunion sur l'enquête publique du dépôt pétrolier ».

Un autre article est paru dans l'Observateur du Cambrésis, Autour de Cambrai page 12, du 17 septembre 2020 ayant pour titre :

« Quels risques pour le dépôt pétrolier ».

Nota : La copie, la reproduction et la diffusion étant soumises aux droits d'auteurs et nécessitant une déclaration préalable, nous ne communiquerons pas copie de ces articles de presse.



Enquête publique sur la demande présentée par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) situées sur le territoire des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich.

Compte-rendu de la réunion publique du 7 septembre 2020

Cette réunion était annoncée dans l'arrêté préfectoral d'enquête publique, sur l'avis d'enquête publique paru à 2 reprises dans les journaux la Voix du Nord et l'Observateur du Cambrésis, sur l'avis affiché à 4 emplacements sur le site et dans les 3 mairies du territoire d'enquête.

La réunion publique organisée par la préfecture du Nord avec l'inspection des installations classées du Ministère des Armées - Contrôle Général des Armées et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord s'est déroulée le 7 septembre 2020 à 18 heures dans la salle des fêtes mise à disposition par la mairie de Marcoing. Les mesures barrières ont été respectées. 17 personnes au total étaient présentes. Si le public était peu nombreux, la réunion était de qualité. Etaient présents Monsieur Ramany, Directeur adjoint du Service National des Oléoducs Interalliés ; Monsieur Guinet, maire de Marcoing, Madame Drunez secrétaire de la mairie de Marcoing ; Monsieur Bruniaux, maire de Villers-Plouich, Madame Marquès, maire de Ribécourt-la-Tour ; Plusieurs personnes représentaient la société TRAPIL. Le commissaire enquêteur était présent en qualité d'observateur et a rappelé qu'il était à la disposition du public pour la consultation du dossier et pour recueillir ses observations lors des permanences, que le dossier pouvait également être consulté et les observations déposées sur le site de la préfecture.

Trois présentations ont été faites avec des supports visuels sur écran.

La première par l'inspecteur des installations classées : il s'agissait d'un rappel du contexte réglementaire et de la nécessité de créer un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du dépôt pétrolier de Cambrai D, établissement Seveso, seuil haut.

La détermination du périmètre d'étude à partir des scénarios majeurs de l'étude de dangers, le lancement du PPRT, le recensement des enjeux par la DDTM, la réduction des risques qui constituent toutes les étapes de l'élaboration du plan, ont été détaillées. Les échanges avec les différentes instances communales et la concertation régulière avec les personnes et organismes associés ont été expliqués.

La seconde par le chef de région de la société des transports pétroliers par pipeline (TRAPIL), opérateur du dépôt pétrolier exploité par le Service national des oléoducs interalliés (SNOI). Cette présentation consistait en une présentation des installations du dépôt pétrolier Cambrai D, et notamment sur l'organisation de la sécurité du site.

La troisième par l'ingénieur de la DDTM Nord avec un exposé du règlement et ses évolutions à la suite des compléments apportés à l'étude de dangers, les différentes cartes, dont la carte réglementaire et un cahier de recommandations.

Une synthèse de ces différentes présentations a été laissée à la disposition du public en fin de séance.

Au cours des échanges avec les participants des réponses ont été apportées aux questions suivantes :

Question 1 : Que se passet 'il en cas d'incendie ?

Réponse 1 : « L' étude de dangers rédigée pour cet établissement a mis en évidence que des incendies étaient possibles à la suite de l'inflammation d'une nappe de liquides inflammables après une fuite pouvant se produire sur l'une des tuyauteries du site, ou après un débordement d'un réservoir enterré, ou dans une cuvette de rétention (caniveaux, rétention autour du réservoir aérien, fosses, aires de déchargement), etc.

Pour limiter les surfaces potentiellement en feu et ainsi l'impact des effets thermiques produits sur l'environnement, les installations sont munies de barrières techniques de sécurité et leur fonctionnement relève généralement de règles d'emploi complétées par des barrières humaines (procédures de sécurité et d'intervention).

Pour intervenir lorsque le feu s'est déclaré, certaines installations disposent de moyens fixes d'extinction à commandes manuelles.

L'exploitant dispose de matériels de lutte contre le feu et les pollutions, par exemples un réseau d'eau d'incendie avec des poteaux d'eau d'incendie, une pomperie d'incendie et des réserves d'eau d'incendie et d'émulseur.

L'exploitant dispose d'un plan d'opération interne et fait appel aux secours publics ».

Question 2 : Question posée par Monsieur le Maire de Villers-Plouich à propos des dispositions du Plan d'Opération Interne (POI) élaboré par l'exploitant à l'intérieur du périmètre de l'établissement. Il a demandé quels étaient les moyens de secours mis en place autour de l'établissement en cas d'accident survenu dans l'établissement dépassant les limites de l'emprise de l'exploitation.

Réponse 2 : « En cas d'incendie dans l'emprise du dépôt, l'exploitant déclenche son POI et met en œuvre ses moyens. Il informe aussitôt les autorités locales et préfectorales.

Si le sinistre n'est pas contenu dans les limites du site ou s'il est perçu des riverains, les moyens départementaux interviennent sous la responsabilité du préfet.

Les moyens à mettre en œuvre par le préfet figurent dans le schéma d'alerte et de couverture des risques du département 59. Ils sont définis selon des scénarios accidentels de l'étude de dangers et certains sont mis à disposition par l'exploitant ».

Question 3 : Quels sont les effets toxiques à la combustion des liquides inflammables ou au dégagement de fumée ou de Projection du dépôt pétrolier de Cambrai ?

Réponse 3 : « La toxicité des fumées d'un incendie est très souvent liée à la toxicité des produits qui se décomposent par le feu. Cette toxicité est d'autant plus difficile à déterminer que le nombre de produits mélangés est important. A la suite de l'analyse des enseignements du retour d'expérience de l'incendie de l'usine Lubrizol (Rouen 76), la réglementation est en cours d'évolution. Il est demandé à l'exploitant d'un dépôt pétrolier d'être en mesure dans des brefs délais de faire appel à un laboratoire d'analyse de l'air, qui, lorsqu'il est contacté pendant un incendie, est en mesure d'analyser l'air ambiant et donc ainsi de se prononcer sur le niveau de toxicité des fumées dégagées ».

Question 4 : Demande complémentaire d'explications sur les risques d'incendie et d'explosion d'une cuve liés aux températures ?

Réponse 4 : « En exploitation normale, les températures relevées dans un réservoir enterré sont voisines d'une quinzaine de degrés Celsius. La probabilité d'avoir un nuage gazeux susceptible d'exploser est très improbable.

En phase de nettoyage ou d'entretien du réservoir ; les conditions d'exploitation peuvent être différentes. L'exploitant a donc modélisé les distances des effets de surpression probables. Les outils de modélisation utilisés intègrent l'environnement immédiat et la structure spécifique de chaque installation étudiée. Les éléments présentés par l'exploitant restent principalement contenus dans les limites de l'établissement. Il n'y a que très peu d'impact à l'extérieur du site ».

Les questions épuisées, Monsieur le Maire de Marcoing a levé la séance.

La séance levée, quelques échanges, sous forme de dialogues, ont eu lieu entre le public et les organisateurs, s'agissant de questions plus anodines ou concernant des intérêts plus particuliers.

La réunion était couverte par le journal « La Voix du Nord Cambrésis », article paru le 10 septembre 2020, rappelant les dates de permanences du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. COMBES', is written over a diagonal line that serves as a signature line.



MARCOING

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
- 8 SEP. 2020
N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020

==--==

L'an deux mille vingt le jeudi trois septembre, à 19 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 19

Date de la convocation : 30 août 2020

Etalent présents : MM GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARES Daniel, GUILLAUME Johann, BLANC-GARIN Magali, LENNE Thomas, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre.

Absents excusés :

CARPENTIER Christophe qui donne procuration à SOARES Daniel,
D'HALLUIN Florence qui donne procuration à HEPNER Delphine, jusqu'à son arrivée,
GUINET Stéphanie qui donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, jusqu'à son arrivée,
SENT Virginie qui donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : LOISEL Maxime

2020-32 – AVIS SUR LE PPRT

Sur la demande présentée par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) situées sur les territoires des communes de Marcoing, Ribécourt-La-Tour et Villers-Ploulich, une enquête publique a débuté le 1er septembre et se terminera le 02 octobre prochain, en vue d'obtenir l'autorisation approuvant le PPRT prescrit le 16 mai 2017 au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour :

- les activités soumises à autorisation (seuil SEVESO seuil haut) : cavités souterraines et stockages enterrés d'une capacité supérieure ou égale à 2 500 t,
- les activités soumises à déclaration contrôlée pour les autres stockages d'une capacité supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total.

Monsieur le Maire rappelle les actualités relatives aux risques quant aux sites classés SEVESO seuil haut, telles que l'incendie du 26 septembre 2019 à l'usine Lubrizol de Rouen, ou les explosions qui ont dévasté le port de Beyrouth le mardi 4 août dernier, et souligne l'importance d'approuver le PPRT.

Le conseil municipal émis un avis favorable à l'approbation du PPRT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude GUINET



Acte rendu exécutoire après transmission
en sous-préfecture et publication
en date du 06 SEP. 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de
RIBECOURT LA TOUR

DEPARTEMENT
DU
NORD

Extrait du Registre des
Délibérations du
Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
DE

CAMBRAI

CANTON
DE
LE CATEAU CAMBRESIS

OBJET : Avis sur le projet « Plan de Prévention Risques Technologiques prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D ».

L'an 2020, le 07 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Marquès, Maire, suite à la convocation du 29 septembre 2020.

Présents : Christelle Marquès, Jean-Michel Guénard, Anthony Pennel, Géry Sergeant, Guillaume Froment, Benoît Vanesse, François-Xavier Férot, Christophe Guénard, Fabrizio Marostica.

Absents excusés : Cécile Lourdel, Hadrien Leullieux

Nombre de Membres en exercice : 11

Secrétaire de Séance : Anthony PENNEL

La séance ouverte, Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de donner un avis sur le projet « Plan de Prevention Risques Technologiques prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D ».

Notamment par rapport à la prévention des risques :

- Mesures de prévention à la source
- Maitrise de l'urbanisation
- L'organisation et maitrise des secours
- Information du public sur les risques.

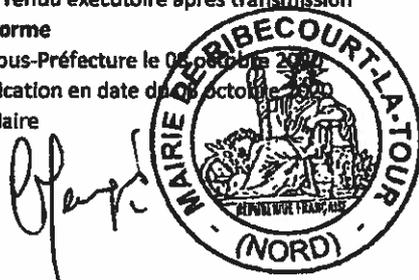
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un avis favorable à ce projet.

Acte rendu exécutoire après transmission
conforme

en Sous-Préfecture le 05 octobre 2020

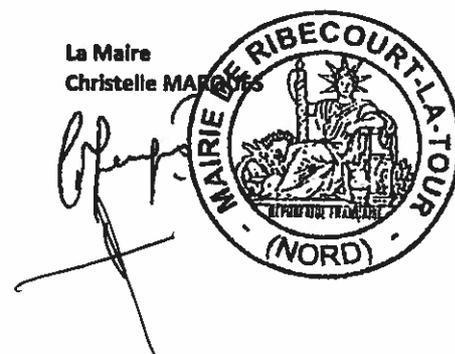
Publication en date du 07 octobre 2020

La Maire



Pour extrait certifié

La Maire
Christelle MARQUÈS



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus.
PPRT à MARCOING - Dépôt pétrolier de Cambrai D
SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES (SNOI)

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 14 août 2020 au 2 octobre 2020 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A MARCOING, le 02/10/2020

(Signature
cachet



Le Maire

Jean-Claude
GUINET



ATTENTION : la notice de présentation contenue dans le dossier mis à l'enquête publique est consultable lors de l'enquête mais n'est pas communicable au public.

C'est pourquoi elle ne figure pas sur le site Internet dédié au PPRT.

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Isabelle GELLY
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX



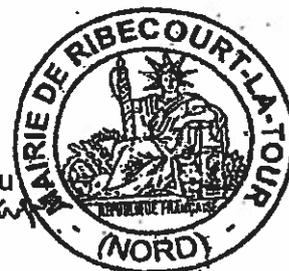
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus.
PPRT à MARCOING - Dépôt pétrolier de Cambrai D
SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES (SNOI)

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 14 août 2020 au 2 octobre 2020 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

A Ribecourt
La Tour, le 02 Octobre 2020

(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)



**ATTENTION : la notice de présentation contenue dans le dossier mis à l'enquête publique est consultable lors de l'enquête mais n'est pas communicable au public.
C'est pourquoi elle ne figure pas sur le site Internet dédié au PPRT.**

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Isabelle GELLY
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

X

PPRT

PJ 13

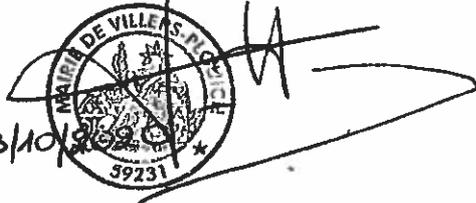
CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus.
PPRT à MARCOING - Dépôt pétrolier de Cambrai D
SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES (SNOI)

Monsieur le maire certifie avoir fait afficher à la mairie, 15 jours avant le début de l'enquête publique et jusqu'à la clôture de celle-ci, soit du 14 août 2020 au 2 octobre 2020 sans interruption, et dans le voisinage de l'installation projetée, l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande d'autorisation mentionnée en objet.

Pascal BRUNIAUX,
Le Maire

A Villers Pouch, le 03/10/2020



(Signature du maire revêtue du
cachet de la mairie)

ATTENTION : la notice de présentation contenue dans le dossier mis à l'enquête publique est consultable lors de l'enquête mais n'est pas communicable au public.

C'est pourquoi elle ne figure pas sur le site Internet dédié au PPRT.

A retourner à la PRÉFECTURE DU NORD
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement
A l'attention de Madame Isabelle GELLY
12-14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX



Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D sur le territoire des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich N° E20000043/59

DEMANDE PRESENTEE PAR LE SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES (SNOI) PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) AUTOUR DES INSTALLATIONS DU DEPOT PETROLIER (CAMBRAI D) SITUÉES SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE MARCOING, RIBECOURT-LA-TOUR ET VILLERS-PLOUICH

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS ECRITES ET ORALES

Ce jour, 8 octobre 2020, M RICHARD Michel, commissaire enquêteur désigné par décision n° E 20000043/59 du 3 juillet 2020 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de LILLE pour effectuer l'enquête publique relative à la Demande présentée par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier (Cambrai D) situées sur les territoires des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich, a établi le présent procès-verbal.

(Article R 123-18 du code de l'environnement) aux termes duquel :

« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles »

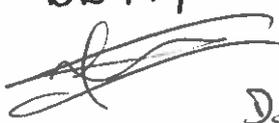
Le demandeur est invité à produire dans un délai de quinze jours à compter de la remise du procès-verbal, un mémoire en réponse aux observations ci-dessous rappelées, soit avant le 23 octobre 2020 au plus tard.

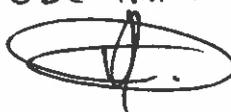
Procès-verbal de synthèse : Nombre de pages : 7

Remis au demandeur lors de la rencontre du 8 octobre 2020 en mairie de Marcoing.

(Arrêté préfectoral du 6 août 2020).

Le demandeur
(Signature)

DDTM

 M. Bouhon
 DDTM 59 / STC
 M. V. Richard
 Directeur adjoint de l'Etat


DETORISOT
 ODC TRAPIL


Le Commissaire Enquêteur
(Signature)


 Richard M.

Les éléments marquants lors de cette enquête

- ✓ Une faible participation du public lors de la réunion d'information du 7 septembre 2020 dans la salle des fêtes de Marcoing.
- ✓ Une participation très faible du public aux permanences organisées dans les 3 communes, l'avis au public ayant été pourtant largement diffusé conformément à l'arrêté préfectoral du 6 août 2020.
- ✓ Un intérêt marqué des maires des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich sur le PPRT et plus particulièrement sur la maîtrise des risques.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 août 2020 relatives au COVID ont été respectées lors de la réunion publique et lors des permanences.

Les observations et propositions formulées par le public :

Commune de Marcoing : Observations écrites ou orales présentées pendant la durée de l'enquête : 3 ; Courriers adressés à l'attention du commissaire-enquêteur : 0

Commune de Ribécourt-la-Tour : Observations écrites ou orales présentées pendant la durée de l'enquête : 0

Commune de Villers-Plouich : Observations écrites ou orales présentées pendant la durée de l'enquête : 0

Observations transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr : 0

L'ensemble de ces observations, est joint au présent PV.

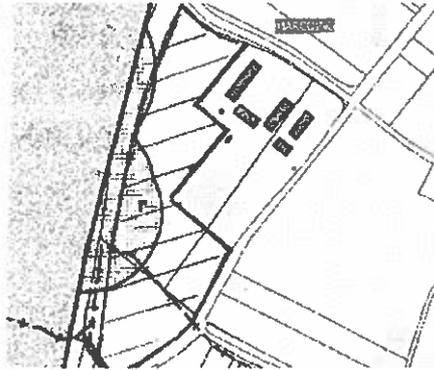
Le registre de la commune de Marcoing

OE 1 : Monsieur GUINET Noël 14 Place de la Liberté à Marcoing s'inquiète ; il est venu s'informer sur le devenir de ses parcelles, 4,3 hectares, qu'il souhaiterait vendre à Monsieur MONTAGNE Hervé, nouveau propriétaire du bois Couillet, lesquelles viendraient compléter un domaine forestier que Monsieur Montagne souhaiterait préserver. Les références cadastrales de ces parcelles sont :

Commune de Marcoing : OE 0343 et OE 0346

Commune de Villers-Plouich : ZM 0042

PJ : une lettre de 2 pages et un extrait cadastral format A4.



Parcelles de M Guinet hachurées en rouge

OE2 : Monsieur Guinet Noël, venu en 1 ère permanence était de retour lors de la cinquième ; il ne savait pas que les documents qu'il avait communiqués en 1 ère permanence allaient être consultables dans le rapport d'enquête, sur le site de la préfecture, ce qu'il ne voulait Pas ; il souhaitait reprendre ces documents que nous lui avons rendus, après qu'il ait mentionné ce retrait dans le registre d'enquête.

OE 3 : Monsieur et Madame DRAPIER, 21 rue de la République à Marcoing sont venus s'informer sur la nature des risques encourus.

Questions du commissaire enquêteur

Question 1 : Depuis la route départementale 56, face au bois Couillet, 3 éoliennes sont visibles, dont 2 proches du dépôt de carburants Cambrai D ; l'implantation des deux éoliennes les plus proches, à la limite du périmètre d'étude, est-elle réalisée avec exactitude sur les plans « Périmètre d'exposition aux risques » et « Superposition des périmètres multi-aléas et des enjeux » ?

Question 2 : Il est indiqué dans la notice de présentation que le POI faisait l'objet d'exercices périodiques réalisés au minimum tous les trois ans. Quelle a été la fréquence réelle des exercices réalisés ces dernières années ?

Question 3 : Les conséquences d'un accident dépassant les limites de l'emprise du dépôt de carburant est-il déjà survenu ?

Question 4 : Une commission de suivi de site (CSS) a-t-elle été créée par le représentant de l'Etat dans le département autour de cet ICPE ?

Commune de Marcoing

REGISTRE D'OBSERVATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement Livre V – articles L 515-15 à L 515 – 26

relatif au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) prescrit pour l'établissement :

CAMBRAI Dépôt D

Enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt pétrolier de Cambrai D situées sur les territoires des communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 1 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2020

REGISTRE D'ENQUETE DE LA COMMUNE DE Marcoing

CONCERTATION

En exécution de l'arrêté du de Monsieur le Préfet du Nord,

En exécution de l'arrêté du 6 août 2020 de Monsieur le Préfet du Nord, le présent registre d'enquête a été ouvert par Monsieur Madame GUINET Maire de la commune de Marscoing Le mardi 1 septembre 2020 à 9 heures.

Marscoing



Cachet et signature

Présence permanente 1/5 : mardi 1^{er} septembre 2020 de 9h00 à 12h00

OE ① Monsieur GUINET Noël M. Place de la Liberté Marscoing -

Monsieur GUINET est venu s'informer sur le devenir de ses parcelles qu'il souhaiterait vendre à M^{me} MONTAGNE dans le but de préserver le milieu forestier.

Commune de Marscoing: OE 343

OE 346

Commune de Villars-Planchin ZM 0042

Ces parcelles ne sont pas expropriées dans le cadre du PPR. A la lecture du règlement, cette zone a pour vocation de ne pas accueillir de nouveaux aménagements ou constructions sauf exception.

P.T. : 1 lettre 2 pages et un plan format A4

Le 1 09 2020
lu et approuvé

Guinet Noël

X

X

FIN DE LA PREMIERE PERMANENCE

Observations formulées et courriers reçus entre la 1^{ère} et la 2^{ème} permanence
Deuxième permanence 2/5 : Samedi 19 septembre 2020 de
2h.00 à 12h.00

Aucun visiteur ne s'est présenté lors de
cette deuxième permanence.

FIN DE LA DEUXIEME PERMANENCE

Observations formulées et courriers reçus entre la deuxième
permanence et la 5^{ème} permanence.

Aucune observation formulée

Aucun courrier reçu

Cinquième permanence 5/5 = Vendredi 02 octobre 2020

① M. GUINET Noël 14 Place de la Liberté
Marsaix

M. GUINET est venu à la permanence de ce jour
et nous a indiqué qu'il ne souhaitait plus que les
pièces jointes (1 lettre de 2 pages et un plan format A4)
figurent dans le registre d'enquête, il ne pensait pas
que ces documents allaient paraître sur le site internet

2) X

de la Préfecture. Nous lui rendons donc ses documents qu'il nous avait confiés.

2 OCTOBRE 2020

Lu et approuvé Guir Nael

OE3 M. et M^{me} Drapelet et M. de la République
Marsal
Notre V. H. T. Pour explication sommaire
des aspects. Par le commissaire enquêteur
P. [Signature]

FIN DE LA CINQUIEME PERMANENCE

En exécution de l'arrêté du 06 août 2020 de
Monsieur le Préf. des Nord, le présent registre d'en-
quête a été clos par M. GUINET, Maire de
la commune de Marcq le vendredi 02 octobre 2020
à 17 heures.



3/

[Signature]

[Signature]



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PJ 15

Contrôle général des armées

**Groupe des inspections spécialisées
Pôle Environnement**

Paris, le 13 octobre 2020
N° 20-01876-DEP/ARM/CGA/IS/PE/IIC/

Le chef de l'inspection des installations classées
à
Monsieur le Préfet du Nord
Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement

- OBJET** : Instruction du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit autour du dépôt pétrolier de Cambrai D (59).
- RÉFÉRENCES** : a) Arrêté de prescription du PPRT autour du dépôt pétrolier de Cambrai D exploité par le SNOI sur les communes de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plovich (Nord), en date du 16 mai 2017 ;
b) arrêté préfectoral d'enquête publique du 06 août 2020.
- P. JOINTE** : Réponse aux questions posées par le commissaire-enquêteur.

Afin de poursuivre l'instruction du plan de prévention des risques technologiques cité en objet, et pour finaliser le rapport de fin d'enquête publique, je vous adresse les éléments de réponse aux questions posées par le commissaire enquêteur.

Le contrôleur général des armées
Philippe WEBER
[ORIGINAL SIGNE]

60 boulevard du Général-Martial-Valin CS 21623 - PC 066 - 75509 Paris Cedex 15
09 88 68 22 07 – philippe.weber@intradef.gouv.fr
Visiteurs : 15 avenue de la Porte-de-Sèvres 75015 Paris – Porte 37

Dossier suivi par : LCL Francis JACQUES – Tél : 09.88.68.22.83 – Mél : francis.jacques@intradef.gouv.fr

DESTINATAIRE :

Monsieur le préfet du nord
Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement
12-14 rue Jean Sans Peur
CS 20003 59039 Lille CEDEX

COPIES : (avec Pj)

- DMPA/SDIE/BENV
- DDTM 59
- Commissaire-enquêteur

COPIES INTERNES : (Elise)

- CGA/IS/PE/IIC/Chef IIC
- CGA/IS/PE/IIC/Section 12



Annexe de la lettre n° 20-01876 DEP/ARM/CGA/IS/PE/IIC du 13 octobre 2020

Question 1 :

Depuis la route départementale 56, face au bois Couillet, 3 éoliennes sont visibles, dont 2 proches du dépôt de carburants Cambrai D ; l'implantation des deux éoliennes les plus proches, à la limite du périmètre d'étude, est-elle réalisée avec exactitude sur les plans « Périmètre d'exposition aux risques » et « Superposition des périmètres multi-aléas et des enjeux » ?

Réponse 1 :

La DDTM 59 a contacté, le 09 octobre 2020, l'unité départementale du Hainaut de la DREAL qui possède les plans des éoliennes concernées ainsi que leurs coordonnées. Après vérification de ces coordonnées, il s'avère que l'implantation reportée sur les cartographies du PPRT est correcte. De plus, les orthophotographies (2020) du secteur, visibles sur Google map, confirment que les implantations des éoliennes reportées sur les cartographies du PPRT sont fidèles à l'implantation réelle.



Question 2 :

Il est indiqué dans la notice de présentation que le POI faisait l'objet d'exercices périodiques réalisés au minimum tous les trois ans. Quelle a été la fréquence réelle des exercices réalisés ces dernières années ?

Réponse 2 :

L'inspection des installations classées a organisé avec le SDIS 59 un exercice inopiné le 6 juin 2017. Les entraînements à l'extinction d'un incendie relèvent de la responsabilité de l'exploitant selon son organisation. La présence du SDIS n'est pas requise pour tous les entraînements organisés par l'exploitant.

Les enseignements issus du retour d'expérience de l'accident de l'usine Lubrizol ont conduit l'administration centrale à modifier la fréquence minimale de réalisation d'un exercice. Elle passe pour un établissement Seveso de 3 à 1 ans (article R.515-100 du CE).

Des exercices ont été organisés par le SNOI en juin 2018 et en décembre 2019.

Question 3 :

Les conséquences d'un accident dépassant les limites de l'emprise du dépôt de carburant : est-il déjà survenu ?

Réponse 3 :

Dans l'historique de l'accidentologie relative à l'exploitation du dépôt pétrolier de Cambrai D, il est mentionné qu'en 1967 un réservoir a été foudroyé lors d'une opération de nettoyage, sans précision supplémentaire. Cette installation étant implantée à proximité des limites du site, il est probable que sa destruction ait été perçue au-delà de l'emprise de l'établissement. L'historique de l'accidentologie ne mentionne cependant pas les conséquences de cet événement à l'extérieur du dépôt.

Depuis que les installations sont exclusivement destinées au stockage de carburéacteur, soit plus de 20 ans, il n'y a pas eu d'accident technologique majeur sur le site, ou sur un autre établissement exploité par le SNOI.

Question 4 :

Une commission de suivi de site (CSS) a-t-elle été créée par le représentant de l'Etat dans le département autour de cet ICPE ?

Réponse 4 :

Le préfet du Nord n'a pas créé de commission de suivi de site pour le dépôt de Cambrai D. En revanche, les personnes, notamment les responsables de la société Hycole, seul enjeu humain situé à proximité de l'établissement, figurent dans la liste des personnes et organismes associés (POA) à l'élaboration du PPRT. Ces responsables ont par ailleurs été directement saisis lors de la concertation. L'absence d'une réponse a été enregistrée comme favorable.